Compte rendu du CHSCT départemental du Cantal

du vendredi 17 Avril 2020

Présents : Mme Lutic – Mr Didier- Mme Colomb- M Frigière- M PAges- M Dedieu- Mme Roux - Mr Peymaut ,Mme Mattiuzzo – Mme Cambon(SE UNSA )- M lacrampe (CGT Educ’action) - M André- M Marche- M Ravit-MGuilbert (FSU)

*Je précise que ce CHSCT comme les 2 précédents se tenait en audio conférence durant une heure environ. Le représentant du personnel de la CGT n’a pas réussi à se connecter correctement, et n’a donc pas pu entendre correctement et n’a pas pu non plus intervenir. Pour ma part, chaque fois que je demandais la parole, les participants et notamment le secrétaire de séance, Philippe Ravit de la FSU me précisait par le « chat » en parallèle qu’il n’avait pas entendu mon intervention orale. Aussi j’ai dû compléter voire même écrire entièrement ce que je voulais dire. Aussi je n’ai pas pu m’exprimer comme je l’aurai souhaité et j’avais pourtant beaucoup de choses à dire. (Je joindrai « mon intervention virtuelle » en fin de CR)*

*Le collègue de la CGT lui n’a pu s’exprimer victime de problème de connexion.*

►Mme la Dasen prend la parole immédiatement pour annoncer que la rentrée du 11 Mai sera progressive et que tout le monde ne reprendra pas ce jour-là.

Elle nous demande si on a bien entendu les paroles du Ministre la veille au soir sur nos boites mail.

►Le secrétaire du CHSCT Guillaume Guilbert exprime les inquiétudes, les questionnements de l’ensemble des personnels enseignants. Il dit que le ministre nous promène, Il souligne le gros manque d’anticipation du gouvernement.

Pour la FSU, c’est au CHSCTD d’être plus intelligent que le gouvernement et de proposer des choses, par contre s’il n’y a pas de réponse il faudra accepter de se le dire, il faudra être exigent pour trouver les solutions.

On pourra aussi trouver des solutions au niveau local.

Mr Didier, le secrétaire général dit que d’ici 15 jours un protocole de reprise sera rédigé. Mais que pour le moment aucune directive particulière n’existe.

►Guillaume Guilbert annonce que la FSU a un avis à déposer :

*Le CHSCT-D du Cantal exige que la protection de l'ensemble des enfants et des personnels des écoles du Cantal en masques et gel hydroalcoolique commandés et fournis par l'État, soit garantie avant d'envisager une éventuelle reprise le 11 mai.*

Le SE-UNSA rajouter qu’ un travail doit être mené avec les collectivités territoriales pour assurer l’hygiène des locaux, pour assurer une désinfection préalable puis ensuite régulière.

*N’ayant pas été entendue par le secrétaire de séance, cette proposition ne sera finalement pas ajoutée à l’avis initial proposé par la FSU.*

►Mme Roux, médecin de prévention, demande la parole pour expliquer que depuis deux ou trois jours elle a reçu beaucoup d’appels de personnels très anxieux à propos de la reprise du 11 Mai. Ce sont des personnels qui ont des soucis de santé. On évaluera si toutes les conditions sont bien réunies et sécurisées, sinon il y aura, comme il y a déjà eu des mises à distance des postes de travail.

Il est vraiment important de ne pas angoisser les personnes, rajoute le DR Roux.

Mme la Dasen précise que c’est aussi ce qu’a dit le ministre. Elle dit que tout le monde ne sera pas mélangé, et que la DSDEN réfléchit aux problèmes des transports, des cantines et des cours d’école .

►A la question quid du courrier aux mairies concernant la désinfection des locaux et émanant de la préfecture qui ne serait à priori pas arrivé dans les mairies.

La Dasen répond :« je ne vais pas vérifier ce que Mme la Préfète fait. »

►Le SE UNSA fait remarquer que les masques fournis par l’éducation nationale et comptés très précisément (1 par demi-journée) servent aussi au personnel mairie qui eux n’en ont souvent pas.

Y en aura-t-il assez au bout du compte ? Il y aurait vraiment nécessité d’un accord éducation nationale /collectivités locales.

Mr Didier rappelle que les masques distribués le 6 Avril étaient destinés aux personnels en charge de l’accueil des enfants, aussi bien les enseignants que les non enseignants. Peut être pas forcément aux personnels qui font le ménage puisque c’est une tache indépendante de l’accueil.

L’ISST précise que pour faire le ménage et la désinfection, il n’y a pas de nécessité de masque.

►A propos de la liste des volontaires demandée déjà depuis le premier CHSCT du 31 Mars, Mr Didier nous explique qu’ils ne l’ont pas, et que c’est en bonne voie et qu’il faut un petit délai.

Nous rappelons ici que cette liste des collègues volontaires pour accueillir les enfants de soignants est nécessaire pour que le Dr Roux puisse prévenir ces collègues des risques encourus si jamais ils avaient des pathologies (les 11 répertoriées). Le Dr Roux précise que la même demande a aussi été faite au dernier CHSC Académique.

Elle dit que c’est important d’avoir cette liste pour assurer la traçabilité de l’activité professionnelle.

►Après une nouvelle demande de la FSU sur la procédure de mise en place de la fiche d’exposition, Mr Peymaut, l’ISST explique qu’il la demande depuis le début de la crise du Covid : elle est utilisée pour l’amiante ou le radon. Elle permet d’assurer la traçabilité d’une exposition, en l’occurrence ici l’exposition des personnels face au virus dans l’exercice de leur fonction. D’où la nécessité rappelée de l’avoir cette liste des personnes sur site.

►Le SE- UNSA demande ce qu’est un masque grand public évoqué par le président de la république et que nous devrions avoir ?

L’ISST répond que c’est un masque barrière que l’on peut aussi appeler masque de fabrication artisanale et qui ne correspond pas aux normes FFP2 ou chirurgicaux.

►Le SE - UNSA demande ce qu’il faudra faire lorsqu’un enfant présente des symptômes laissant penser au Coronavirus, notamment la fièvre, avant le confinement on nous avait dit d’appeler le 15, mais, dans quelques cas, le 15 n’avait donné aucune importance à l’appel, voire même sermonné le personnel qui de ce fait avait été choqué.

 Le Dr Roux dit que cela a évolué, il ne faut plus appeler le 15 pour cette raison. On met l’enfant dans une pièce à part et c’est tout.

►Le secrétaire du CHSCT-D revient sur le projet d’une coordination entre les acteurs de la santé proposé par Mr Didier, finalement rien ne s’est fait.

►Le secrétaire du CHCTD demande à ce qu’on puisse faire une séance pendant les vacances, que nous sommes tout à fait disponibles et que nous attendons avec impatience des informations, cette crise étant inédite, on peut travailler pendant les vacances pour les collègues qui attendent des réponses, Mme La Dasen dit que non , il n’y en aura pas .Qu’elle souhaite que ses personnels aient des vacances et qu’il faut se reposer. Il y aura une reprise lente et en douceur ajoute-t-elle.

Elle dit aussi que s’il y a du nouveau, la DSDEN transmettra la FAQ (Foire aux Questions)

Finalement Mr Didier nous propose de revenir vers nous pour échanger dès que le ministère fournira des propositions à propos du déconfinement.

Finalement les avis sont votés :

 **Avis1**: Le CHSCT-D du Cantal exige que la protection de l’ensemble des enfants et des personnels des écoles du Cantal en masques (FFP2 ou chirurgicaux) et gel hydroalcoolique commandés et fournis par l’état, soit garantie avant d’envisager une éventuelle reprise du 11 Mai.

**Avis2** : Cette obligation de moyens ne saurait incomber ni aux collectivités ni aux familles.

Le CHSCT-D du Cantal exige que des tests individuels (personnels et usagers) soient réalisés comme préalable à un retour dans les établissements.

**Avis1** : 6 pour (unanimité)

**Avis2** : 5 pour, 1 abstention

 L’ISST précise qu’il pense ce ces tests sont de la responsabilité du ministère de la santé car il s’agit de santé publique et non de la responsabilité de l’employeur.

Pour terminer l’audioconférence :

« La FSU évoque les primes pour les enseignants volontaire et dénonce ce type de mesure. La notion de mérite est importante pour notre ministre, il oppose sciemment les volontaires aux enseignants qui travaillent à domicile ce qui ne fait qu’ajouter de l’inégalité à l’inégalité ..La FSU réclame de vraies mesures pérennes pour augmenter les salaires de tous et la création de postes. »

Le SE UNSA approuve la FSU.

*Pour complément*

***L’avis du SE-Unsa au niveau national***

*Pour le SE-Unsa, il était souhaitable et il est normal que le surcroît le travail des personnels dans cette crise donne lieu à une reconnaissance financière. Le SE-Unsa regrette l’absence de concertation préalable. Il faut que des discussions s‘enclenchent au ministère de l’Éducation nationale pour définir les critères d’éligibilité.*

*Alors qu’il est essentiel de reconnaître l’engagement des agents, sur le terrain et à distance, le SE-Unsa met en garde sur les risques d’une répartition inéquitable de cette prime entre les personnels qui pourrait induire de la division et de l’amertume quand toute la société a besoin d’unité.*

*Par ailleurs, cette prime ne saurait faire oublier nos revendications pour une revalorisation équitable pour tous les enseignants, CPE et PsyEN.*

« Les organisations syndicales réunies profitent dénoncent comme elles l’ont déjà fait en CT le sort réservé à certains personnels lors de la carte scolaire. En effet ces personnels sont victimes d’une restructuration alors même que le CHSCT devrait enquêter sur leurs conditions de travail et la souffrance dont ils font l’objet. Les OS regrettent fortement que cela se soit passé de cette façon en pleine crise du COVID. »

Après environ 1 heure d’audioconférence, la séance est levée.

***Voilà ce que le SEUNSA aurait voulu dire précisément s’il n’y avait pas eu de problème d’audition.***

***Le secrétaire du CHSCT ayant évoqué d’emblée les mêmes sujets, certes pas avec les mêmes mots, je n’ai pas insisté car je savais qu’on ne m’entendrait pas.***

A l’orée des vacances de printemps les collègues sont dans le désarroi. L’annonce du président lundi 11 avril a laissé la profession, déjà soumise à rude épreuve dans l’interrogation la plus totale. Avec un nombre incalculable de questions qui pourraient nous occuper des heures avec je pense beaucoup de de réponse s que vous ne pourrez pas nous donner.

Personne ne peut savoir où on en sera le 11Mai pour autant, les médecins affirment que le virus sera encore en circulation. D’ailleurs, les commerces et lieu de réunions resteront fermés.

Voici quelques questions :

**Est-il alors cohérent d’autoriser le rassemblement de centaine de jeunes dans les salles de classes, les cantines et les cours de récréation ?**

**Est-ce imaginable de garantir les gestes barrières d’hygiènes et de distanciation de la maternelle au Lycée ?**

**Ne risque ton pas de provoquer cette seconde vague, ce rebond, tant redouté par les autorités sanitaires ?**

**Autant de questions auxquelles il faudrait répondre avant de lancer une date.**

***Voici les revendications du SE-Unsa au niveau national***

• Des protocoles sanitaires doivent être mis en place :

o entretien des locaux, mise à disposition de matériel de protection, respect des conditions sanitaires ;

o gestion des cas de signalement de suspicion de maladie pour des élèves ou des personnels.

• Les conditions sanitaires du retour dans les écoles et les établissements doivent être réunies en menant

 un travail avec les collectivités territoriales pour leur mise en place :

o désinfection préalable de l’ensemble des locaux et du matériel ;

o désinfection régulière (quotidienne ou plus) des locaux ;

o matériel d’hygiène et de protection à disposition (savon, masques, gel…).

• L'institution doit recenser les personnels disponibles et mobilisables (AESH ? Atsem ?) et les personnels exemptés ou exemptables parce que considérés comme publics à risques ou vulnérables pour définir les missions de chacun (présentiel ou distanciel).

• Un recensement des élèves qui auraient pu connaître des situations difficiles pendant le confinement (isolement et malnutrition notamment) doit être fait afin de déclencher le versement de fonds sociaux et l’orientation vers les services de soin et/ou d’accompagnement social compétents.

• Un temps court mais indispensable doit être donné aux équipes pour organiser le retour des élèves dans les écoles et les établissements.

• La réouverture des écoles et des établissements ne concerne pas que les élèves mais aussi leur famille.

Il faut que l’organisation mise en place permette des espaces et des temps d’échanges avec les familles

dans le respect des préconisations sanitaires.

• Un cadrage national doit être donné pour l’organisation des autres temps que ceux relatifs aux

apprentissages (transports, restauration scolaire, internat). L’école ne doit pas avoir de règles moins strictes que l’ensemble de la société.

• Concernant les tests pour les élèves et les personnels, les règles doivent être les mêmes que celles appliquées à toute la société.

• Le SE-Unsa demande un cadrage spécifique étayé par des recommandations scientifiques pour :

o organiser les modalités de reprise en fonction de l’âge des élèves ;

o adapter les exigences de distanciation sociale selon l’âge des élèves ;

o définir un seuil d’élèves accueillis adapté à chaque école/établissement. Les établissements scolaires ne peuvent pas être des lieux où on organise des rassemblements qui ne seraient pas autorisés ailleurs ;

o définir l’opportunité, les modalités d’accueil et d’accompagnement des élèves en situation de handicap.

• Accueillir les élèves en petits groupes suppose une alternance entre présentiel et travail à distance.

 Ce qui est vécu depuis le 13 mars est déjà très lourd pour les personnels. Le « déconfinement progressif » ne doit pas venir surcharger des personnels déjà largement éprouvés.

• Dans le premier degré, quel sera le rôle des directeurs dans la gestion de ce nouveau dispositif ?

Devront-ils gérer ce dispositif, l’enseignement à distance et l’articulation entre les deux ?

L’année scolaire avait débuté en mettant dramatiquement en lumière leurs conditions de travail.

Depuis, ça ne s’arrange pas.